Postulat N° 500

Mise en place d'une politique cantonale d'incitation à l'installation des médecins et des professionnels de la santé

Sonia Burri-Schmassmann (Verts)

L'accès aux soins de proximité constitue un enjeu majeur pour la population jurassienne. Le vieillissement de la population médicale, les départs à la retraite annoncés et les difficultés rencontrées pour recruter de nouveaux médecins font peser un risque croissant sur la disponibilité des soins, en particulier dans les domaines de la médecine de famille et de la pédiatrie.

Face à cette situation, le canton de Neuchâtel a lancé, en 2023, un programme d'incitation à la domiciliation destiné à favoriser l'installation de professionnels de la santé sur son territoire. En trois ans, une trentaine de médecins se seraient installés dans le canton grâce à cette démarche. Issu d'une collaboration entre le délégué cantonal à la domiciliation, le Service cantonal de la santé publique (SCSP), la Société neuchâteloise de médecine et l'Association des médecins de famille et de l'enfance, ce programme vise notamment à lutter contre la pénurie de médecins de famille et de pédiatres.

Dans le canton du Jura, plusieurs développements récents témoignent de l'importance de renforcer l'offre médicale. Deux nouveaux cabinets médicaux ont ainsi ouvert leurs portes ces derniers mois, à Courroux et aux Breuleux. Exploités par Médicentre et rattachés au Réseau de l'Arc, ces centres s'inscrivent dans une organisation régionale des soins portée par Swiss Medical Network, notamment en lien avec les hôpitaux de Moutier et de Saint-Imier. Par ailleurs, selon les informations relayées par la presse au début du mois d'octobre 2026, deux pédiatres devraient exercer dans les nouveaux locaux de MEDIQO à Porrentruy dès le printemps 2027.

Ces initiatives ne doivent toutefois pas occulter la nécessité d'une politique durable visant à attirer de nouveaux médecins et à anticiper les besoins futurs du canton.

Dans son bulletin d'avril 2026, la Fédération des médecins suisses (FMH) souligne les enjeux liés au vieillissement du corps médical. L'âge moyen des médecins en Suisse avoisine les 50 ans et environ un quart d'entre eux ont 60 ans ou plus. Ces chiffres illustrent l'importance d'anticiper les départs à la retraite et de renforcer les mesures permettant d'assurer la relève médicale.

Dans ce contexte, le canton du Jura a tout intérêt à se doter d'une démarche proactive et coordonnée pour favoriser l'installation de médecins sur son territoire. Au-delà des infrastructures et des conditions d'exercice, les aspects pratiques et personnels liés à une nouvelle installation peuvent jouer un rôle déterminant dans le choix d'un lieu de vie et de travail.

L'expérience neuchâteloise mérite dès lors d'être examinée afin d'identifier les mesures qui pourraient être adaptées aux réalités jurassiennes. Une telle politique pourrait contribuer à renforcer l'attractivité du canton, à faciliter l'installation de nouveaux praticiens et à préserver, à long terme, l'accès de la population à des soins de proximité.

Par le présent postulat, nous demandons au Gouvernement :

1. **D'étudier la faisabilité de la mise en place d'un programme cantonal d'incitation à l'installation des médecins et, le cas échéant, d'autres professionnels de la santé dont les besoins sont identifiés comme prioritaires ;**
2. **D'évaluer les possibilités de collaboration avec les communes, les institutions de santé, les associations professionnelles et les acteurs économiques afin de coordonner les efforts visant à attirer de nouveaux praticiens ;**

3. **De déterminer les moyens nécessaires, les modalités de mise en œuvre et les critères permettant d'évaluer l'efficacité d'un tel programme.**

L'objectif est de mettre en place une politique cantonale proactive permettant d'anticiper les besoins en personnel médical, de faciliter l'installation de nouveaux médecins et de garantir durablement à la population jurassienne un accès suffisant aux soins de proximité.

Sonia Burri-Schmassmann (Verts)

Co-signataires

- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Ivan Godat (Verts)
- Sophie Burri (Verts)
- Brice Prudat (Verts)
- Joël Godat (Verts)
- Carla Fedele (CS-POP)

Intervention déposée officiellement le 28 octobre 2026